Trophées Départementaux Adultes
Règlement Saison 2024-2025

1) Généralités :

1.1 Les Trophées Départementaux Adultes (TDA) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisée et homologuée par la Ligue PACA de Badminton, organisées par le Comité de Badminton des Alpes Maritimes (ci-après désignée par "BAD'06") pour les catégories d'âge Sénior et Vétéran.

1.2 La gestion et le suivi des TDA sont délégués à la Commission Compétition Départementale (CCD).

1.3 La CCD est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du BAD'06 qui statue.

1.4 Les objectifs des TDA sont de permettre aux adultes et aux jeunes joueurs d'accéder à une première expérience de compétition, la catégorie visée est un public de masse.

1.5 Pour tous cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les Règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.

1.6 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les Règlements de la FFBaD, la CCD pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2) Calendrier des TDA :

2.1 Il y aura six TDA, avec au minimum :

- 2 en Simple
- 2 en Double
- 2 en Mixte

3) Modalités d'inscription et de qualification :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro-planning prévisionnel d'un TDA est le suivant :

- J-6 : Date limite des inscriptions par les clubs et date de prise en compte du CPPH.
- J-4 : Envoi aux clubs des convocations.

Ce retro-planning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

3.2 Seuls sont admis à participer à un TDA les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le TDA.

3.3 Les inscriptions sont réalisées sur MyFFBaD.fr, par les joueurs ou par les clubs et dans la discipline mentionnée dans le descriptif du TDA. Le logiciel utilisé pendant la compétition est BadPlus.

3.4 Les joueurs des catégories Minime, Cadet et Junior sont autorisés à participer sans limite de classement.

3.5 Lorsqu'un mineur participe à un TDA, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le Règlement Complémentaire des Compétitions (RCdC) de BAD'06 en vigueur, notamment sur l'application de la règlementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs. L'inscription d'un adulte à un TDA implique l'acceptation du RCdC de BAD'06 en vigueur.

3.6 Le montant de l'inscription est fixé, par BAD'06, à 14 €.

3.7 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec BAD'06 à la date limite d'inscription.

3.8 Les droits d'inscription sont facturés par BAD'06 et doivent être versés par les clubs après chaque TDA et au vu des tableaux définitifs.

4) Tableaux :

4.1 Les joueurs sont inscrits selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1 dans les différents Top.

4.2 Un joueur sans partenaire de double (ou mixte) se voit attribuer un partenaire parmi les joueurs sans partenaires dans la mesure du possible. Les paires sont constituées en mettant ensemble les 2 joueurs ayant le moins de point (et en cas d'égalité appartenant au club le plus éloigné), puis les 2 suivants et ainsi de suite.

4.3 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.

4.4 Pour permettre à chaque joueur de faire sensiblement le même nombre de match sur une même journée de TDA tous les Top sont des Top à 8 joueurs max. Chaque Top sera composé avec l'une des options suivantes :

- Deux poules de 4 + Sortie de poule en demi et match pour la 3ème place en option.
- Une poule de 4 et une poule de 3 + Sortie de poule en demi et match pour la 3ème place en option.
- Poule unique de 3, 4, 5, 6 ou 7.

Les joueurs feront ainsi 5 matchs maximum par discipline et 3 minimums par discipline.

4.5 En cas de forte affluence, la CCD se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrit dans les tableaux, pour cela, les mesures suivantes sont appliquées dans cet ordre :

- Toutes les filles sont retenues (à condition d'avoir fait l'inscription dans les délais).
- Les garçons sont retenus en fonction de leur date d'inscription, ceux qui se sont inscrits en dernier sont donc mis en Liste d'Attente.

5) Organisation d'un TDA :

5.1 Chaque TDA a lieu sur une journée, le samedi ou le dimanche, les matchs débutent le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée jusqu'à 19h30 (dernier match lancé). Ces horaires peuvent être modifiés au besoin de la compétition en respectant le RGC de la FFBaD.

5.2 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.

5.3 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 11 et 21.

6) Arbitrage :

6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur les TDA sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par la CCD ou par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

6.3 L'arbitrage peut être également réalisé par de jeunes arbitres et/ou de jeunes officiels UNSS, licenciés FFBaD.

7) Volants :

7.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton

8) Respect de la discipline :

8.1 Les TDA se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant un TDA pour lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.